



Aix-Marseille Université : grande vente par départements

Le 3 février, était organisée une réunion sur la mise en place d'un Département de Chimie à l'Université d'Aix-Marseille. Son « règlement intérieur » était « mis à la discussion » avec les personnels de la chimie marseillaise.

La démocratie

Consultation de pure forme. Le projet de statuts de la future Unité de Formation et de Recherche (UFR) « Sciences », avant même d'exister, encadre complètement les règlements intérieurs de ce qu'on veut appeler « Départements ». Plutôt simples commissions d'enseignement disciplinaire, lieux d'exécution d'ordres venus de l'UFR, donc de la Présidence ? Ce type de fonctionnement pyramidal correspond bien à la dérive autoritaire donnée à la nouvelle université. En effet les structures de débats à peu près démocratiques qui existaient peu ou prou dans les trois anciennes universités sont remplacées par des structures d'exécution n'ayant même plus de prérogatives consultatives. La nouvelle présidence prend modèle sur l'actuel Président de la République et favorise le cercle restreint de ses anciens affidés pour y puiser sa « gouvernance ». Ce monolithisme décisionnel est imposé du plus haut niveau de l'état pour piloter la privatisation larvée du système universitaire français.

La place de la recherche

Le projet ne laisse aucune place à la recherche dans cette sous-commission d'enseignement sous-disciplinaire. Ni les chercheurs, ni bien sûr les ITA (Ingénieur/Technicien/ Administratifs) du CNRS (Comité Nationale de la Recherche Scientifique) de la discipline ne font plus « partie de fait » de ces structures. Ils doivent désormais y demander leur rattachement volontaire sous condition qu'ils assurent « une tâche de formation dans la discipline ». Ce qui exclut de fait les chercheurs « à temps plein » ; ceux qui privilégient leur métier de chercheur aux fonctions d'enseignement et la grande majorité des ITA qui par leurs fonctions même n'assurent souvent pas de formation ni d'enseignement. Ce choix n'est évidemment pas innocent. Le ministère souhaite induire le glissement des chercheurs vers

l'enseignement et remettre en cause le statut de chercheur à plein temps en le marginalisant. Ceci en faisant l'économie de postes d'enseignants chercheurs. Enfin la mise en place de cloisons de plus en plus étanches entre la recherche et l'enseignement favorise la politique de « secondarisation » de l'enseignement supérieur nécessaire à la concurrence entre les établissements en vue de leur privatisation à plus ou moins long terme.

« Oubli » des promotions IATOS (Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnel de service)

Si le recrutement et l'avancement des enseignants-chercheurs est longuement débattu, rien sur les dossiers d'avancement des IATOS. Les « porteurs de projets » semblent assez ignorants en matière de gestion des carrières IATOS. On sait vaguement que les dossiers de promotion sont remplis par le « n+1 » de l'agent x. La suite donnée à ces dossiers est un souci lointain . Or, compte tenu du nombre colossal des personnels d'AMU (7500 dont environ 4000 personnels IATOS), il est matériellement impossible d'assurer une promotion juste et équitable des personnels IATOS sans qu'il y ait classement en amont par discipline. En effet les types de métiers sont totalement distincts d'une discipline à l'autre. A l'intérieur d'une même discipline, à qualification égale, les métiers sont trop divers pour être justement comparés. On sait combien déjà la promotion des IATOS est inféodée à certaines appartenances syndicales. Le rassemblement de 4000 personnels sans arbitrage démocratique par niveau et discipline ne peut que faire dégénérer la gestion des carrières en une gabegie où le trafic d'influence n'a d'égal que l'arbitraire. La mise en place de commissions préparatoires représentatives dans chaque département pour classer les dossiers de promotion IATOS en fonction des possibilités d'avancement dans l'AMU permettrait peut-être d'éviter l'accroissement de toutes les injustices déjà constatées dans les promotions des trois établissements fondateurs.